

Plaisir (78) La Mare aux Saules



Réaménager une friche

Inscrire dans le territoire un parc paysager et de loisirs

UN NOUVEAU PARC OUVERT AU PUBLIC : ÉCOLOGIQUE, PAYSAGER ET SPORTIF

La réutilisation des terres inertes constitue la matière première du projet d'aménagement du site de la Mare aux Saules.

Ce principe d'économie circulaire de valorisation des terres excavées des chantiers de construction de l'Ouest parisien permet le renouveau du site et finance la réalisation des aménagements et de la renaturation.

Plan de conception du projet



LES ENJEUX DU PROJET

Les enjeux sont multiples, du fait de la particularité du site et de son emplacement :

Il s'agit de :

- **Transformer ce site délaissé**, ancienne carrière, en un espace naturel de façon à ce qu'il s'intègre parfaitement à son environnement et favorise la biodiversité locale
- **Concevoir des lieux de détente et de loisirs** propices aux activités de plein air
- **Créer une continuité écologique** permettant de relier entre eux les différents réservoirs de biodiversité environnants
- S'assurer du maintien des milieux créés par la mise en place de **mesures de gestion écologique** du parc sur 34 années

Légendes :

	Périmètre d'aménagement		Lisière progressive		Bassins écologiques
	Cheminements		Prairie		Parcours sportif
	Arbres isolés		Pelouse		Courbes de nivellement (m NGF)
	Boisements		Jardins familiaux		



Vue d'un des bassins écologiques

RESTAURER UN MILIEU NATUREL DE 8 HECTARES



Plan des aménagements
écologiques



Légende :



Arbres isolés



Boisements



Lisière
diversifiée
et étagée



Prairie



Pelouse



Jardins
familiaux



Bassins
écologiques

Le projet a pour but de créer un parc composé de divers milieux, qui accueilleront les habitats naturels et favorables au maintien du développement de la faune et de la flore du site et des espaces adjacents.

La diversité des plantations participera à la richesse de ce site. Il a également été décidé de créer des milieux et micro-habitats diversifiés qui compléteront cette richesse, grâce à l'installation des mares et roselières, de zones humides ainsi que l'implantation de prairies.

RENFORCER LA PALETTE VÉGÉTALE LOCALE

Le choix des essences à planter tient compte des critères environnementaux et écologiques locaux et des spécificités de chaque zone proche du lieu de plantation. Huit à douze espèces végétales locales seront ainsi mises en place : plantes forestières, plantations bocagères arbustives formant une lisière, prairies fermées au public, prairies fraîches, zones humides, arbres à tiges structurants.

MESURES DE GESTION ÉCOLOGIQUE SUR LE SITE

- Préserver les boisements, présentant des enjeux forts au niveau de la fonctionnalité écologique.
- Protéger, lors de la période de reproduction, le triton palmé, la grenouille agile et le crapaud commun : avec l'installation d'une clôture hermétique.
- Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes (type renouée du Japon).



Grenouille agile

SANCTUARISER TOUS LES ESPACES NATURELS DE LA VILLE DE PLAISIR

RESTAURER DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le site de La Mare aux Saules se situe à l'emplacement d'une ancienne carrière de sablon, exploitée entre 1973 et 2005. La réhabilitation proposée a pour objectifs de préserver les espaces boisés périphériques et de restaurer les continuités écologiques entre le site et les forêts de Sainte-Apolline, Bois-d'Arcy et Maurepas.



Réhabiliter une ancienne carrière de sablon



Continuités écologiques de Plaisir

Afin d'accentuer la protection des milieux naturels du site et de préserver leur rôle dans la fonctionnalité écologique du territoire, le projet prévoit la mise en protection dans les documents d'urbanisme de l'ensemble de la zone du projet et de ses abords, soit :

- **10 ha, qui correspondent à l'ensemble des boisements matures** entourant la zone de projet ainsi que des zones protégées déjà désignées dans le secteur,
- **37 ha de la zone de projet et ses milieux adjacents** : éléments naturels, non nécessairement boisés, présentant un enjeu écologique particulier pour le territoire.



Un plan de gestion et de suivi écologique sur 34 années sera mis en place en partenariat avec le bureau d'études Ecoter et la ville de Plaisir.

DES ESPACES DE SPORT ET DE LOISIRS POUR UN PARC OUVERT AU PUBLIC

ECT en collaboration avec la collectivité a conçu des espaces variés, dédiés aux activités de plein air.

Plan des aménagements sportifs



ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES DU PARC



des cheminements accessibles aux PMR vers les différents équipements.



un parking stabilisé de 45 places, afin de faciliter l'accès au site des futurs usagers non riverains.



du mobilier urbain : des bancs installés aux points d'accueil, près des points de vue panoramiques ou sur des zones remarquables, des poubelles mises à disposition à chaque entrée, au parking et à des intersections importantes. Des tables de pique-nique (accessibles aux PMR) installées sur des clairières non ventées.



un dispositif de signalétiques permettant de se repérer et de découvrir les richesses patrimoniales du parc, en suivant des parcours balisés ou en se repérant sur des plans de situation.



Vue de la zone d'escalade et des agrès sportifs

CHIFFRES CLÉS DU PROJET

Durée du projet :
3 ans

Travaux
d'aménagement avec
apports de terre :
2 ans

Surface à
aménager :
10,79 ha

Surface concernée
par l'exhaussement :
8,60 ha

Surface dédiée
à des zones de
prairies :
4 ha

Création de
deux mares
de **3900m²**

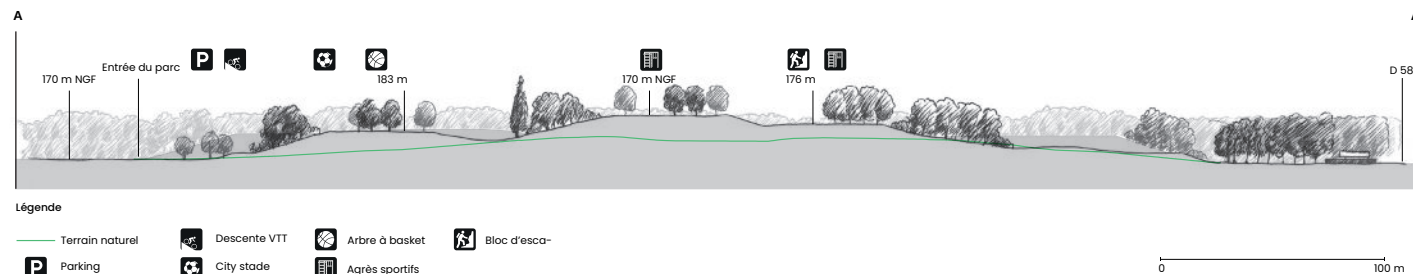
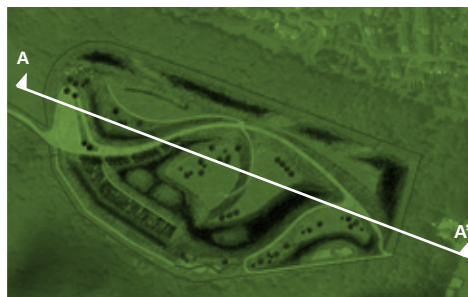
Date démarrage des
apports de terre :
2^e trimestre 2023

Volume de terre
522 000 m³ en place
soit **1 044 000 T**

Nombre d'années
de suivi et de gestion
écologique :
34 ans

Espaces boisés :
3 ha

Surface consacrée
aux jardins familiaux :
2 900 m²



ECT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ECT s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire de réutilisation des terres des chantiers de la construction urbaine.

Notre pôle **“Environnement et terres inertes”** identifie les filières de traitement et organise la traçabilité des matériaux. Le pôle **“Développement et Aménagement”** dialogue avec les collectivités et aménageurs pour concevoir des projets de réemploi de ces terres inertes, des projets concertés et porteurs de biodiversité. Le pôle **“Exploitation des sites”** gère l'accueil des terres inertes et leur mise en oeuvre sur le site.

Le pôle **“Topographie et Aménagement paysager”** réalise des plantations et ensemencements, suit la mise en place des équipements et accompagne les collectivités dans la gestion du site après sa réception.



D401 – Route du Mesnil-Amelot | 77230 Villeneuve-sous-Dammartin |
www.groupe-ect.com | contact@groupe-ect.com | 01 60 54 57 40
Suivez-nous sur [in](#) [f](#) [t](#) [v](#) [i](#)